



TABLEAU RECAPITULATIF DES GARANTIES GAN

ANILIFE est un produit d'assurance santé chien incontournable sur le marché. De par son prix peu élevé incluant des garanties maladie et accident complètes, ce contrat d'assurance permet d'assurer tout au long de sa vie, la santé de votre animal, ainsi que tous les frais pouvant être occasionnés lors des visites chez le vétérinaire.

<u>Vos frais vétérinaires</u>	<u>Prise en charge des remboursements</u>
Les frais vétérinaires couverts : Remboursement des consultations (ex : Otite, ...), médicaments prescrits, hospitalisation, chirurgie (ablation d'une tumeur, ...), radiographie, analyse, urgence, ...	75 %
Un vaccin : Avant l'âge de 2 ans.	75 % (Dans la limite de 35 €)
Les options : - La garantie décès	Jusqu'à 500 € (frais d'euthanasie, inhumation, ...)
Âge de souscription :	De 2 mois à 9 ans
Plafond de remboursement :	2000 €
Franchise : - Maladie - Accident	25 % avec minimum de : ○ 10 € pour le 1 ^{er} sinistre ○ 20 € pour le 2 nd sinistre ○ 30 € pour le 3 ^{ème} sinistre ○ 40 € pour le 4 ^{ème} sinistre ○ 50 € pour le 5 ^{ème} sinistre ○ 100 € à compter du 6 ^{ème} sinistre 25% avec maximum de 50.00 €
Délai de carence : - En maladie - En accident - Pour les chiots de moins de 6 mois	2 mois 30 jours Aucun

Questions réponses :

Comment s'effectuent les remboursements ?

Il suffit de nous retourner une feuille de soins remplie par votre vétérinaire et vous avec les originaux des factures et ordonnances. A réception, nous traitons votre demande et effectuons le remboursement par chèque.

A quoi servent les délais de carence ?

Le délai de carence est établi pour certifier de la bonne santé de votre animal lors de la souscription du contrat. Ce délai de carence est supprimé lorsque l'animal est âgé de moins de 6 mois.

Les garanties évoluent-elles avec l'âge de mon animal ?

Non, une fois le contrat établi, il se renouvelle chaque année sans limite d'âge ni augmentation de la prime.

Mon animal est déjà malade ou accidenté ou suit un traitement pour une pathologie existante. Ces frais seront-ils pris en charge à l'inscription ?

Non, l'assurance santé ne couvre pas les maladies et les accidents étant survenus avant la souscription du contrat. Cette assurance prendra en charge uniquement les frais survenus après la signature du contrat et à la fin des délais de carence. D'où la raison pour laquelle il est nécessaire d'assurer le plus jeune possible votre animal avant que les pathologies surviennent.

Parce que la santé de votre animal a un prix ... ANILIFE vous aide à la financer !